



INDICATIONS DE LA CÉSARIENNE PROGRAMMÉE À TERME AU LUXEMBOURG – VERSION COURTE

UTÉRUS CICATRICIEL : n'est pas une indication de césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**

- En cas d'antécédent **d'une césarienne**, au vu des risques maternels et périnataux, **il est raisonnable de faire** une tentative d'accouchement par voie basse. **(Niveau de preuve C)**
- En cas d'antécédents **d'au moins deux césariennes**, **il est recommandé de faire** une césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**
- En cas de **cicatrice corporelle**, **il est préférable de réaliser** une césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**
- Dans tous les cas, les comptes rendus des accouchements antérieurs sont utiles pour choisir le mode d'accouchement : indication de la première césarienne, éventuellement partogramme s'il y a eu un travail ayant abouti à une césarienne. **(Niveau de preuve C)**
- L'utérus cicatriciel n'impose pas la réalisation d'une radiopelvimétrie. **(Niveau de preuve C)**

GROSSESSES GEMÉLLAIRES

- Dans le cas d'une grossesse gémellaire à terme et sans complication où le premier jumeau est en présentation céphalique, **une césarienne programmée de routine ne s'impose pas**. **(Niveau de preuve C)**
- Dans le cas d'une grossesse gémellaire où le premier jumeau n'est pas en présentation céphalique, **la pratique courante est de faire une césarienne programmée**. **(Niveau de preuve C)**
- Les césariennes programmées pour les grossesses gémellaires sans complication **ne devraient pas être réalisées avant 38 semaines de gestation**. **(Niveau de preuve C)**

PRÉSENTATION EN SIÈGE : n'est pas une indication de césarienne programmée. **(Niveau de preuve B)**

La tentative de manœuvre par version externe à 36 semaines 0 jour de gestation est une option. **(Niveau de preuve C)**

- **La voie basse peut être tentée sous certaines conditions**. **(Niveau de preuve C)**
- Il est nécessaire de contrôler la persistance de la présentation par échographie juste avant l'accès au bloc opératoire pour pratiquer la césarienne. **(Niveau de preuve C)**
- La parité doit être prise en compte pour l'évaluation de la situation, la multiparité pouvant être plus favorable pour la décision d'une tentative par voie basse. **(Niveau de preuve C)**

MACROSOMIE

- La parité doit être prise en compte pour l'évaluation de la situation, la multiparité pouvant être plus favorable pour la décision d'une tentative par voie basse. **(Niveau de preuve C)**

Macrosomie hors diabète

- En l'absence de diabète, la macrosomie n'est pas une indication systématique de césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**
- La césarienne programmée est envisageable en cas de poids fœtal estimé supérieur à 4500g. **(Niveau de preuve C)**

Macrosomie liée au diabète

- En présence d'un diabète, la césarienne programmée est recommandée en cas d'estimation du poids fœtal supérieur ou égal à 4500 g. **(Niveau de preuve C)**

Macrosomie avec antécédents de césarienne



- La suspicion de macrosomie n'est pas en elle-même une indication systématique de césarienne programmée en cas d'utérus cicatriciel. **(Niveau de preuve C)**

DEMANDE DE LA MÈRE : n'est pas une indication de césarienne programmée sans indication médicale et/ou obstétricale. **(Niveau de preuve C)**

- La situation de la patiente et la connaissance de ses antécédents obstétricaux sont importants. **(Niveau de preuve C)**

RETARD DE CROISSANCE INTRA-UTÉRIN : n'est pas une indication de césarienne programmée de routine. **(Niveau de preuve C)**

PLACENTA PRÆVIA complet ou partiel **est une indication** absolue de césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**

TRANSMISSION FŒTO-MATERNELLE D'INFECTIONS

- **HIV** : Il est **recommandé** de pratiquer une césarienne programmée en cas de charge virale > 1000 copies VIH/ml. **(Niveau de preuve C)**
- **Hépatite C** : Il **n'est pas recommandé** de pratiquer une césarienne programmée dans le cas d'une mono-infection par le VHC. **(Niveau de preuve C)**
- **Hépatite B** : Il **n'est pas recommandé** de pratiquer une césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**
- **Herpès génital** : Si une primo infection est déclarée après 35 semaines de gestation, une césarienne programmée **est recommandée à 39 semaines de gestation**. **(Niveau de preuve C)**
- **Infection à papillomavirus** : Il **n'est pas recommandé** de pratiquer une césarienne programmée. **(Niveau de preuve C)**

DYSTOCIE FŒTO-PELVIENNE

- Si suspicion de macrosomie et d'antécédents de dystocie des épaules compliquée d'élongation du plexus brachial, la césarienne programmée **est recommandée**. **(Niveau de preuve C)**

Groupe de travail

Dr Isabelle Rolland-Portal CMSS, membre du Conseil scientifique et chef de projet, chargée de la rédaction de la présente recommandation

Dr Françoise Berthet, Direction de la Santé, membre du Conseil scientifique

Mme Aline Lecomte CRP-santé

Dr Robert Lemmer, Gynécologue, président de la SLGO

Dr Didier Van Wymersch, Gynécologue CHL

Dr Yolande Wagener, Président du groupe national PERINAT, Direction de la Santé

Les auteurs ne déclarent pas de conflits d'intérêts.